

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE  
TENUE EN VISIOCONFÉRENCE LE MERCREDI 16 JUIN 2021**

**Sont présents :** Mesdames Peggy Milette; Sylvie Côté; Anne Pellerin; Geneviève Bellerose;  
Frédérique Boucher, Natacha Harton, Josée Houle et Sophie Fortin.

**Sont absents :** Monsieur Brian Dickinson

**1 - Ouverture de l'assemblée, présences et quorum;**

Madame Fortin ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

**2 - Adoption de l'ordre du jour;**

**CONSIDÉRANT** que madame la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 16-06-2021;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

033 – CÉ  
20 / 21 – 33



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Natacha Harton, et résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 16-06-2021;

**3 - Adoption du procès-verbal 12 mai 2021;**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 – CÉ  
20 / 21 – 34



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Geneviève Bellerose, il est résolu à l'unanimité ;

**DE DISPENSER** la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021;

**D'ADOPTER**, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

En y apportant les modifications suivantes :

Ajouter un «s» à éléments au point 6.

Au point 7, modifier 2021-2021 pour 2021-2022

À la page 4 ajouter un « s » à Centre de services scolaire

#### 4 - **Suivi du dernier procès-verbal;**

La direction nous informe qu'il y aura un point de service en 3e année l'an prochain.

#### 5 - **Questions du public;**

Aucune

#### 6 - **Mot de la direction;**

L'année 2020-2021, malgré les contraintes et imprévus liés à la Covid, a été une belle année où l'implication de tous a été remarquée.

#### 7 - **Sorties et activités 2020-2021;**

Trois sorties ajoutées : 18 juin marche dans le quartier d'une durée de 1h pour la classe de Marie-Pier. La classe de 6<sup>e</sup> année ira manger une crème glacée chez Mam'zelle Gelato et la classe de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année iront au Parc le 23 juin.

033 – CÉ  
20 / 21 - 35



**EN CONSÉQUENCE** sur proposition de Josée Houle, il est résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER** la programmation des activités telle que déposée, dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2020-2021.

033 – CÉ  
20 / 21 - 36



**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 87 de la Loi sur l'Instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux horaires ou un déplacement à l'extérieur des locaux;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt des enseignants(es) à offrir aux élèves des activités éducatives stimulantes;

**CONSIDÉRANT** que certaines sorties éducatives sont offertes très tôt dans l'année, particulièrement au mois de septembre et octobre;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Josée Houle, il est résolu à l'unanimité :

**DE DÉLÉGUER** à la direction de l'école le pouvoir d'approuver, au nom du conseil d'établissement, certaines sorties éducatives de l'école ou du service de garde qui se tiendront avant la première assemblée du conseil d'établissement en octobre.

## 8 - Fournitures scolaires 2021-2022:

Mme Sylvie explique que, chaque année, les enseignants révisent leurs listes de fournitures et matériel afin de s'assurer que tout ce qui s'y trouve est essentiel.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 212,1 de la Loi sur l'Instruction publique, le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 77,1 et dans le respect de l'article 7, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paragraphes de la Loi sur l'Instruction publique (LIP), la direction de l'école doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation, les listes de fournitures scolaires requises par l'école;

**CONSIDÉRANT** que les projets de listes de fournitures scolaires proposés par madame la directrice ont été élaborés avec la participation des enseignants;

033 – CÉ  
20 / 21 - 37



**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Sylvie Côté, et résolu à l'unanimité d'approuver les listes de fournitures scolaires qui seront à la charge des parents des élèves de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2021-2022, dont copies sont versées en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante et de mandater la direction de l'école pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves.

**9 - Suivi du projet éducatif;**

La direction informe les membres que le projet éducatif va bon train. Pour les objectifs académiques, une analyse comparative des résultats sera faite et présentée dans le rapport annuel.

**10 - Normes et modalités d'évaluation des apprentissages;**

La direction présente les normes et modalités d'évaluation en précisant qu'il y aura 2 bulletins l'an prochain.

**11 - Suivi budget 2020-2021;**

La direction nous informe que le budget est équilibré et que l'an prochain le recours des frais chargés aux parents sera assumé de façon centralisée.

**12 - Formation conseil d'établissement;**

La direction propose que l'an prochain, les fiches liées aux différents points de l'ordre du jour soient indiquées sur ce dernier.

**13 - Mot de la représentante du service de garde;**

La responsable du service de garde indique que ça a été une très belle première année d'existence. L'équipe est dynamique et créative et a déjà débuté à préparer l'an prochain.

**14 - Mot des membres du personnel;**

Le personnel indique que les bulles classes imposées ont été contraignantes certes, mais ont aussi eu une influence positive, puisqu'il y a eu une baisse des conflits. Les élèves ont su faire preuve de résilience toute l'année.

**15 - Correspondance;**

Aucune

9 - **Levée de la séance;**

033 – CÉ  
20 / 21 - 38



**CONSTATANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Anne Pellerin, il est résolu à l'unanimité;

**DE LEVER** la séance ordinaire du 16 juin 2021 à 19 h 43;

**Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents**

---

Présidence

Secrétaire

Sophie Fortin  
Directrice